

Réf. MO57308

Casquettes anti-heurt



Les +

Coloris haute visibilité
Protège des heurts : protection contre les blessures causées par l'impact d'objets fixes.
Aération latérale.
Réglage rapide et sûr

CONDITIONNEMENT D'ACHAT

Réf.	Taille	Sachet	Carton
57308	-	10	60

CONDITIONNEMENT DE VENTE

>1

Multiple

A voir également

VARIANTES



MO57307

DESCRIPTION

Ne protège pas contre les chutes d'objets (voir les casques de chantier pour l'industrie conformes à la norme EN 397).

Casquette munie d'une coque en plastique protégeant contre les heurts. S'utilise surtout en intérieur où les chutes d'objet ne peuvent pas se produire.

Tissus ext. : 100% coton, 255-265g/m2

Coque de protection ABS

Coussinets ext. en EVA

Coussinets intérieurs en polyéthylène

Oeillet d'aération cuivre.

SECTEURS

Agriculture, sylviculture et pêche

Collectivités

Maintenance

Infrastructures, BTP, TP

Transport (hors fabrication) et logistique

EXEMPLES D'APPLICATIONS

Milieus industriels en intérieurs, sans risque de chute d'objets

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Forme	Casquette anti-heurt
Couleur	Orange Fluo
Couleur 2	Noir
Poids	159g
Caractéristiques	Coque de protection en ABS Coussinet de protection en EVA Toile extérieure en tissu 65% polyester / 35% coton Oeillets d'aération en cuivre - réglage par velcro de 54 à 59 cm Visière : 7cm
Conditions de lavage	Nettoyer à l'eau chaude savonneuse et sécher avec un chiffon doux. Ne pas appliquer de peinture, solvant, adhésif ou étiquette. Utiliser uniquement des produits sans danger pour l'utilisateur, conformément aux instructions du fabricant.

NORME(S)

Cet équipement est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation CE de type **CE 697906**

Délivré par BSI Group The Netherlands B.V (2797) Say Building- John M. Keynesplein 9- 1066 EP Amsterdam Netherlands

EPI CAT. II

EN812:2012

Casquettes anti-heurt pour l'industrie.